



Monsieur Didier Ostré  
Directeur général des services  
De la ville de Marseille

Marseille, le 12 novembre 2021

**Objet : Temps de travail exceptionnel dans les écoles**

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nous vous remercions de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder ce jour.

Au cours de celui-ci, la réduction exceptionnelle du temps de travail des agents des écoles a été évoquée.

Nos organisations syndicales ont su apprécier cette décision prise début 2021 pour tenir compte du contexte sanitaire difficile générant des surcharges de travail pour les agents des écoles.

Nous avons pour habitude de défendre avant tout les conditions de travail s'inscrivant dans le cadre réglementaire du temps de travail.

Nous pouvons toutefois considérer que la fin de l'année 2021 reste exceptionnelle au regard des conditions de travail qui ne sont pas encore tout à fait correctement revenues à la normale (agents encore en ASA non revenus ; recrutements en cours pas tous finalisés notamment).

C'est pourquoi, les agents apprécieraient qu'une ultime dérogation à la durée de leur temps de travail soit accordée jusqu'à la fin 2021.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions, Monsieur le DGS, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Ludovic Bedrossian**  
Président de la section CFTC  
de la ville de Marseille

**Daniel Venezia**  
Président de la section SNT CFE/CGC  
de la ville de Marseille